



## CHARTE DU BON NAGEUR

Le Club Nautique de Beupréau organise les activités de natation.

Affilié à la Fédération Française de Natation, le club assure la promotion des valeurs sportives et citoyennes que véhicule le sport.

Les membres du bureau sont des bénévoles.

Soucieux de voir ses adhérents souscrire à ses valeurs et aussi de préserver une forte cohésion entre tous ses membres, le club a élaboré une charte à l'attention des nageurs et nageuses.

Par l'intermédiaire de cette charte, nous proposons à nos sportifs de s'astreindre volontairement à certaines règles de vie individuelle et collective, propres à leur épanouissement personnel, au sein du club.

La charte signée au début de chaque saison sportive représente un engagement moral de la part de l'adhérent. Elle servira tout au long de la saison sportive. Elle fixe quelques règles de bon fonctionnement, que chaque nageur aura à cœur de respecter pour son bien-être et celui des autres. De ce fait, le non-respect d'une des règles fera l'objet d'un entretien visant au rappel des engagements. Si la persistance des faits est constatée, une mesure temporaire ou définitive proposée au bureau par l'entraîneur référent sera mise en œuvre pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club sans aucun remboursement possible.

L'ambition du club est d'associer les nageurs à deux objectifs prioritaires complémentaires :

Réussite sportive et convivialité entre tous.

### **A la piscine**

#### Les nageurs :

- Saluent les personnels qu'ils croisent (agent d'accueil, agents d'entretien, bénévoles)
- Se déchaussent dans le petit hall
- Se comportent bien dans les vestiaires et se doivent d'être autonome (les parents n'ayant pas accès aux vestiaires) :
  - en rangeant correctement leurs vêtements
  - en ne mangeant pas
  - en ne laissant pas traîner de papiers ou autres détritrus.
- Ne laissent pas couler les douches inutilement
- N'essaient pas d'ouvrir les casiers d'autres nageurs et ne commettent pas de vol
- Ne chahutent pas
- Ne manquent pas de respect aux autres nageurs
- Saluent les maîtres-nageurs ainsi que les entraîneurs présents

- S'engagent à respecter les horaires d'entraînement et seront à l'heure au bord du bassin, prêts pour la séance.
- Présentent leurs excuses en cas de retard
- Préparent leurs matériels et attendent dans le calme leur entraîneur
- Coopèrent à la mise en place et le rangement du matériel
- Font preuve d'un comportement volontaire et impliqué au cours de la séance
- Avant de quitter les abords du bassin, les nageurs doivent en informer leur entraîneur.

Les parents :

- Prennent un rendez-vous avec l'entraîneur en cas de besoin
- Préviennent l'entraîneur quant aux éventuelles absences de leurs enfants (entraînements et compétitions)
- Tiennent un discours en adéquation avec les règles de conduites fixées
- N'ont pas accès aux vestiaires

### **Lors des compétitions ou des stages**

Les nageurs :

- Prennent en considération par leur implication, l'investissement du CNB quant à leur participation aux compétitions (frais d'engagements, frais de transports, repas, hébergement)
- Portent la tenue du club (tee-shirt, bonnet de bain, etc.)
- Font preuve de « savoir vivre et cohésion » durant le déplacement
- Respectent les officiels ainsi que leurs décisions
- Se plient aux règles fixées par l'encadrement et font preuve de sérieux et d'autonomie contrôlée (échauffement, récupération).

Les parents :

- Déposent les enfants à l'heure fixée
- Préviennent l'entraîneur en cas d'absence
- Lors des compétitions, spectateurs attentifs, ils respectent le travail des entraîneurs et la concentration des nageurs
- Ont à l'esprit que les compétitions ont besoin d'officiels pour avoir lieu et que les volontaires sont les bienvenus.

Nom et signature du Nageur

Date et signature parents ou représentant légal